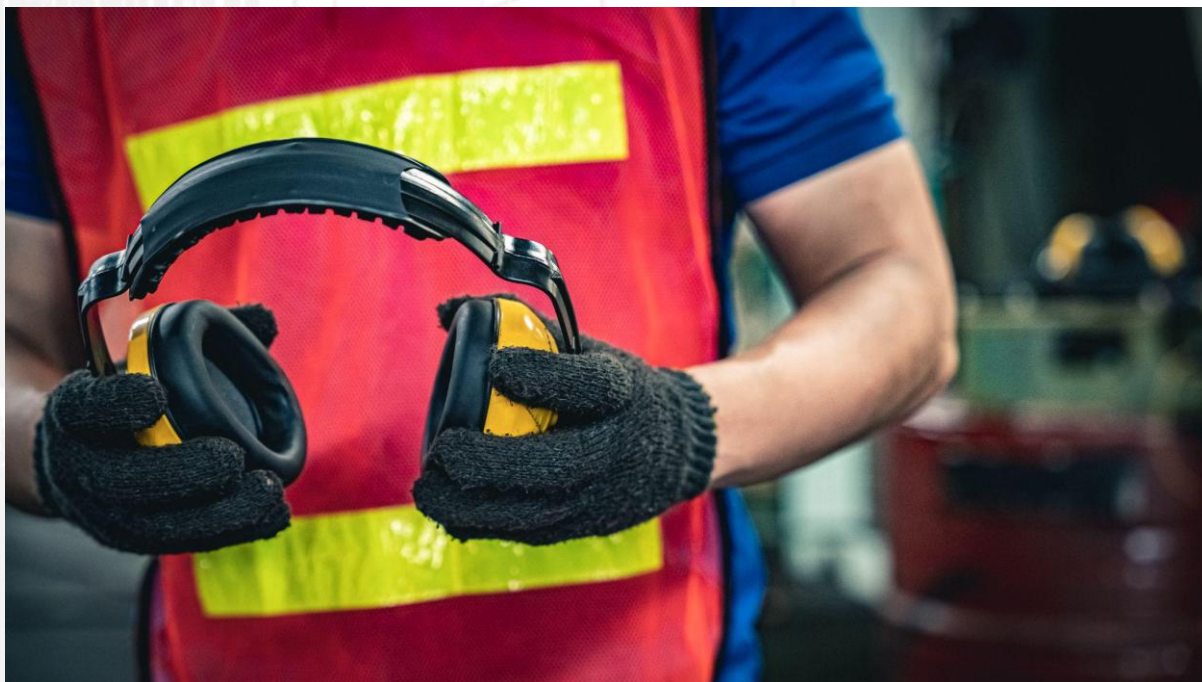


PROTECTION AUDITIVE



LA NORME EN 352 - EPI DE PROTECTION AUDITIVE

Les protections auditives professionnelles sont réglementées par la norme EN 352.

EN 352 - Protecteurs individuels contre le bruit (PICB)

Cette norme définit les exigences fondamentales requises pour les protecteurs individuels contre le bruit, appelés PICB. Elle est ensuite déclinée en plusieurs sous-parties en fonction du type de protecteur auditif.

Les casques anti-bruit - les serre-tête :

EN 352-1 - PICB - Exigences générales - Partie 1 : Serre-tête (casque anti bruit)

Ces serre-tête anti bruit sont également appelés casques anti-bruit. Ces protections auditives sont composées de coquilles fonctionnelles qui entourent les oreilles du porteur, montées sur un serre-tête.

Les casques anti-bruit garantissent le niveau de protection auditive le plus élevé, car ils permettent une atténuation du bruit de 20 à 35 dB. Ils couvrent la tête et sont suffisamment confortables pour être portés sur une longue durée. Ils ont cependant l'inconvénient de rendre difficile la communication avec d'autres personnes et la perception de sons environnants en raison de leur forte capacité d'insonorisation. Ils sont également moins adaptés aux temps chauds que les bouchons d'oreilles, où ils peuvent être inconfortables.

Les bouchons d'oreilles et les arceaux anti-bruit :

EN 352-2 - PICB - Exigences générales - Partie 2 : Bouchons d'oreille

Cette protection auditive peut prendre la forme de bouchons d'oreille mais aussi d'un arceau anti bruit (bouchons d'oreille montés sur un arceau). Cet EPI anti-bruit se place à l'intérieur du conduit auditif ou au niveau de l'oreille externe.

Les bouchons d'oreilles sont conçus pour être portés sur une courte durée. Ils sont plus confortables dans des lieux chauds et humides, et peuvent par exemple être adaptés à une utilisation en été.

Les arceaux anti-bruit sont recommandés pour une utilisation intermittente. L'arceau permet de garder les bouchons autour du cou, pour pouvoir les mettre et les retirer sans les égarer. De plus, les bouchons sont maintenus à l'entrée du conduit auditif par l'arceau et ne risquent donc pas de s'enfoncer dans l'oreille.

Les coquilles anti-bruit montées sur casque :

EN 352-3 - PICB - Exigences générales - Partie 3 : Serre-tête monté sur un casque industrie EN 397

Cette partie de la norme concerne les coquilles de protection auditive qui sont montées sur un casque de chantier. Idéal pour remplacer un casque anti-bruit lorsqu'il est nécessaire d'associer un casque de chantier avec une protection auditive.

Les autres normes des protections auditives :

D'autres types de PICB existent et sont donc réglementés par d'autres parties de la norme :

- EN 352-4 - PICB - Exigences générales - Partie 4 : Serre-tête à atténuation dépendante du niveau
- EN 352-5 - PICB - Exigences générales - Partie 5 : Serre-tête à atténuation active du bruit
- EN 352-6 - PICB - Exigences générales - Partie 6 : Serre-tête avec entrée communication audio

Risques

Pour une journée de travail, on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB (A) d'exploitation permanente. Si le niveau du bruit est supérieur, l'exposition doit être de plus courte durée. Si le niveau est extrêmement élevé (supérieur à 135 dB (A)), toute exposition même de très courte durée est dangereuse.

Comment choisir une protection auditive ?

D'abord, mesurer le niveau de bruit sur le lieu de travail puis définir une valeur SNR (standard noise réduction : indice global d'affaiblissement) utilisée comme élément simple de sélection. Puis, adapter une protection auditive de manière à accepter un niveau de bruit compris entre 75 et 80 dB.

> **Exemple** : Un atelier de menuiserie ayant un niveau de bruit équivalent à 110 dB. L'atténuation nécessaire pour revenir à un niveau de bruit acceptable doit être de 30 dB au minimum. Choisir donc une protection auditive ayant un niveau moyen d'affaiblissement SNR compris entre 30 et 35 dB.

De plus et en complément, il peut être mesuré les fréquences de bruit, soit haute fréquence (H) soit basse fréquence (L) soit moyenne fréquence (M). Dans ce cas, le niveau d'atténuation sera modifié et la protection auditive devra être adoptée en rapport atténuation dB (A) par fréquence (HZ) rencontrée.

> **Nota** : Il existe plusieurs protections auditives toutes performantes selon les cas rencontrés. De ce fait, pour un choix efficace, il faut intégrer une notion de confort à l'utilisation. **Il est donc toujours souhaitable d'associer l'utilisateur au choix.**

Conseil

Ne pas sélectionner une protection auditive offrant une atténuation trop importante car cela amènerait l'utilisateur à être isolé des sons utiles pour la sécurité. Choisissez donc toujours une protection auditive avec une atténuation comprise entre 75 et 80 dB.

Durées d'exposition quotidienne au bruit nécessitant une action :	
Niveau sonore en dB(A)	Durée d'exposition maximale
80	8h
83	4h
86	2h
89	1h
92	30 min
95	15 min
98	7.5 min
Etre exposé 8 heures à 80 dB(A) est exactement aussi dangereux que d'être exposé 1 heure à 89 dB(A) !	